



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

STAVAGER FORSØKSBOKEN  
ÅR 1948 TOS



# EMPLOI & HANDICAP

F3C-CFDT.FR

# INTRODUCTION

La CFDT a fait des luttes contre les discriminations une de ses priorités. C'est pourquoi, elle est particulièrement attentive à la situation des salariés handicapés qui ont du mal à accéder et/ou à être maintenus dans l'emploi. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, le taux de chômage des personnes handicapées (19%) est deux fois plus élevé que celui des autres salariés.

Autre discrimination : une fois dans l'entreprise, ils sont rarement concernés par la promotion, accèdent plus difficilement aux responsabilités, ou à des évolutions professionnelles prenant en compte leur expérience.

Pour la CFDT, agir pour l'emploi des personnes handicapées nécessite de favoriser leur emploi dans les entreprises. Ces dernières ont une obligation légale de 6%. L'action syndicale est bien souvent nécessaire pour qu'elle soit respectée.

Il est également nécessaire d'agir sur le maintien dans l'emploi des salariés pouvant se retrouver exclus d'un emploi suite à un accident, une maladie d'origine professionnelle ou non. Le problème des personnes handicapées et des personnes qui les soutiennent n'est pas seulement un problème de handicap. C'est également être victime au quotidien des idées reçues et des préjugés des autres.

Rejoindre la CFDT, c'est contribuer à la lutte contre ces discriminations.

C'est également agir au quotidien pour préparer le futur.

**Rejoignez la CFDT pour changer le regard sur le handicap.**



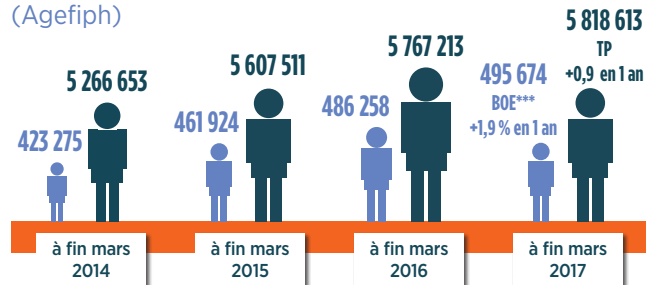
# QUELQUES CHIFFRES

Les chiffres, ci-dessous, sont particulièrement éclairants. Il est nécessaire d'agir pour l'emploi des personnes handicapées, mais également pour leur maintien dans l'emploi. C'est ce que fait la CFDT dans toutes les entreprises.

## L'obligation d'emploi (OETH) du secteur privé - Année 2014 (Agefiph et Dares)



## Évolution des demandeurs d'emploi cat. A, B, C\*\* (Agefiph)



\*Part des salariés handicapés parmi l'effectif global d'assujettissement de l'ensemble des établissements y compris ceux sous accords.

\*\*Cat. A : Pers. sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

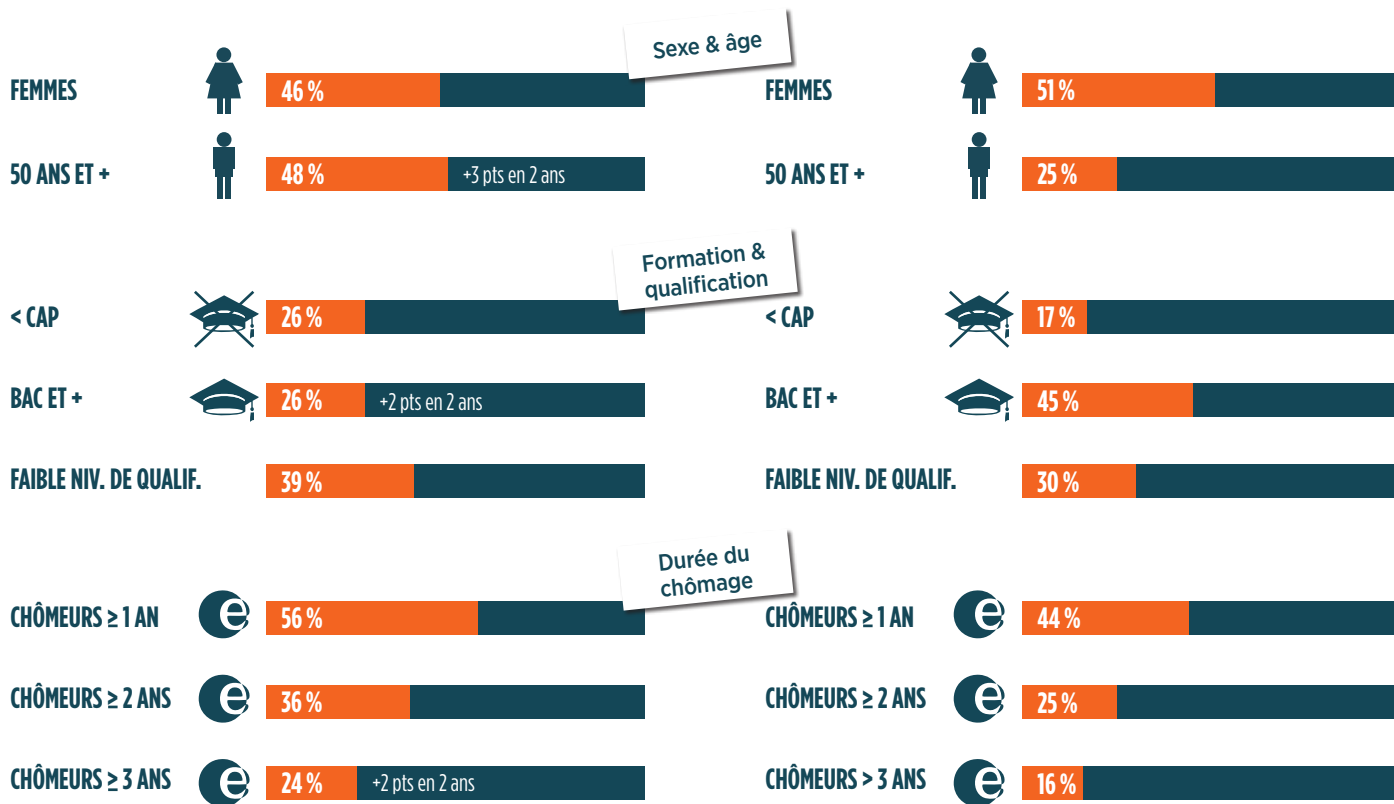
Cat. B : Pers. ayant exercé une activité réduite de 78h max/mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Cat. C : Pers. ayant exercé une activité réduite de plus de 78h/mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

\*\*\*Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

**Caractéristiques des demandeurs d'emploi BOE\***

**Caractéristiques des demandeurs d'emploi tout public**



\*Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

## La contribution à l'Agefiph\*

2008



574 Millions



2015



404 Millions



-30 % en 7 ans



Établissements contributeurs



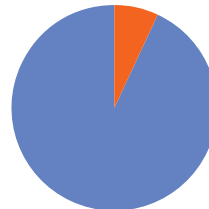
Contribution en M€

Les établissements peuvent s'acquitter de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés selon plusieurs modalités parmi lesquelles : l'emploi direct, la sous-traitance et la contribution à l'Agefiph.

La contribution est nette et correspond à l'année de l'exercice, hors versements sur accords.

\* La contribution au titre de l'année 2015 est collectée en 2016.

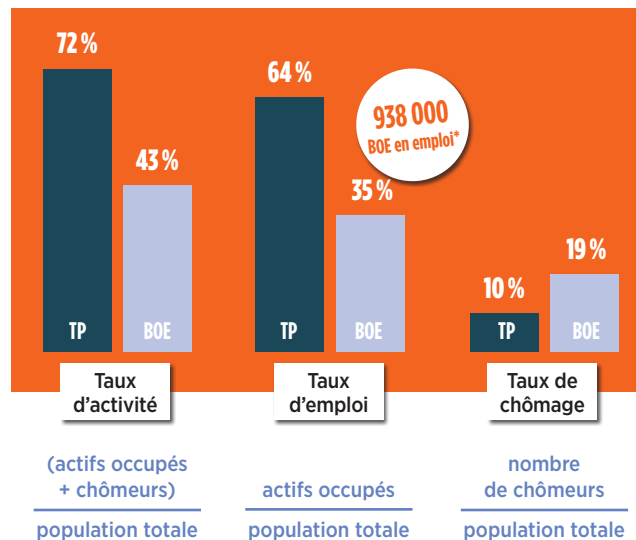
## Situation des BOE sur le marché du travail - Année 2015 (Insee)



7 %

de la population totale des 15-64 ans  
a une reconnaissance  
administrative du handicap

2,7 millions de BOE  
contre 2,4 millions en 2013



# LA QUESTION DES AIDANTS FAMILIAUX

**Aujourd'hui en France, 8,3 millions de personnes accompagnent au quotidien un proche dépendant du fait de l'âge, d'une maladie ou d'un handicap.** Ce chiffre ne cesse d'augmenter en raison du vieillissement de la population, de l'allongement de l'espérance de vie des personnes malades, du fait des progrès de la médecine.

- ▶ 21% des Français déclarent apporter régulièrement et bénévolement leur aide à un ou plusieurs proches malades, en situation de handicap ou dépendant...
- ▶ ... mais seulement 26% des aidants se considèrent comme tels.

## Qui sont, et que font les aidants ?

- ▶ 56% des aidants sont des femmes;
- ▶ 55% des aidants sont âgés de 50 ans et plus;
- ▶ 87% des aidants s'occupent d'un membre de leur famille (dont 47% d'un parent);
- ▶ 68% des aidants s'occupent d'une seule personne;
- ▶ 67% des proches aidés vivent à leur domicile.

## Quelle est l'incidence sur la vie du proche aidant ?

- ▶ La situation d'aidant a principalement des effets négatifs sur son moral (selon 24% d'entre eux), sa qualité de sommeil (24%), ses loisirs, ses sorties et sa vie sociale (23%).

# LES ATTENTES DES AIDANTS

La Fondation Médéric Alzheimer a mené une enquête avec Kantar Public auprès d'un échantillon représentatif de la population française des **40 à 64 ans**. Cette génération dite «pivot» constitue un élément clé des solidarités familiales, car ceux qui en font partie apportent leur

soutien à leurs parents et à leurs enfants tout en travaillant ; c'est le cas de **70% d'entre eux** (Enquête emploi, 2016). **Un salarié sur 5** déclare que l'aide apportée a un **impact sur sa vie professionnelle** : 8% ont dû refuser une mobilité géographique, 6% ont réduit leur temps de travail, 4% ont refusé des heures supplémentaires, 3% ont refusé une promotion et **3% ont carrément arrêté de travailler**.

## Attentes vis-à-vis du monde de l'entreprise (Enquête BVA - Fondation NOVARTIS - «GUIDE 2014 ORSE»)

Deux aidants sur 3 (64%) souhaiteraient un aménagement de leur temps ou lieu de travail pour avoir plus de temps pour s'occuper de leur proche.

**Souhaitez-vous / Auriez-vous souhaité bénéficier des aménagements suivants afin d'avoir plus de temps pour vous occuper de votre proche malade ou dépendant ?**

### Un temps partiel mieux rémunéré



### Un aménagement de vos horaires de travail



### Un congé temporaire



### Une retraite anticipée



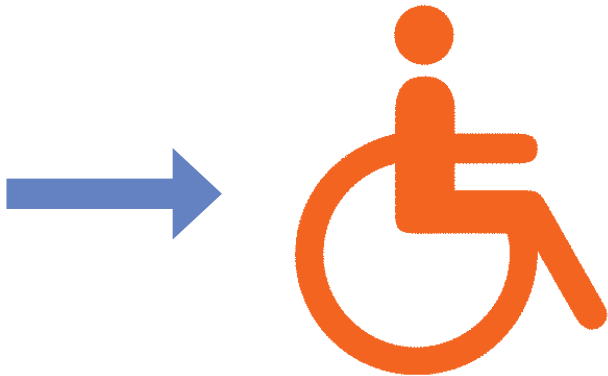
### Des possibilités de télétravail



■ Oui, tout à fait ■ Oui, plutôt ■ Non, plutôt pas ■ Non, pas du tout ■ NSP

# CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LE HANDICAP

Pour beaucoup,  
le handicap c'est



Pourtant, seulement  
4 % des salariés sont  
en fauteuil roulant...

Dans la réalité,  
le handicap c'est aussi...



AMPUTATION



MALADIES INVALIDANTES



MALADIES  
CARDIOVASCULAIRES



DÉFICIENCE AUDITIVE



DÉFICIENCE INTELLECTUELLE,  
HANDICAP MENTAL



ALLERGIES



DÉFICIENCE PSYCHIQUE  
OU MALADIE MENTALE



DÉFICIENCE MOTRICE



DÉFICIENCE VISUELLE

Ne réduisons pas le handicap à quelques stéréotypes: personne en fauteuil roulant, non voyant, sourd... Dans la réalité, le handicap recouvre des situations bien plus diverses. La grande majorité des postes peuvent être occupés par une personne handicapée, sans pour autant nécessiter des travaux d'accessibilité ou d'aménagements techniques.

(Agefiph)

## IDÉES REÇUES VRAI/FAUX

› **Recruter une personne handicapée exige un aménagement du poste de travail.**

**FAUX** : seulement 15% des recrutements nécessitent un aménagement de poste (source Agefiph).

› **Travailler avec une personne handicapée favorise l'ambiance de travail.**

**VRAI** : 87% des salariés travaillant avec des collègues handicapés déclarent trouver leur présence enrichissante.

› **La plupart des handicaps sont visibles.**

**FAUX** : 85% des handicaps ne sont pas visibles.

› **La sciatique est considérée comme un handicap.**

**VRAI** : depuis la loi du 11 février 2005, dite loi handicap.

› **Une standardiste malentendante ne peut plus exercer son métier.**

**FAUX** : moyennant des aménagements (amplificateur auditif) cette personne peut être maintenue à son poste.

› **Je suis en bonne santé, j'ai très peu de chance d'être concerné par le handicap.**

**FAUX** : près d'une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap de manière durable ou réversible au cours de sa vie active.

› **Un salarié handicapé est toujours absent.**

**FAUX** : au contraire, l'expérience montre qu'ils sont plutôt moins absents que les autres, car plus motivés.

## CE QUE NOUS AVONS OBTENU ET PORTÉ

L'action de la CFDT a été déterminante pour que la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » instaure une **obligation de maintien dans l'emploi de même importance que celle de l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées**.

Dans de nombreuses entreprises, la F3C CFDT a négocié et signé des accords sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. À La Poste, par exemple, nous avons même obtenu qu'un référent handicap CFDT soit chargé à plein temps de faire respecter l'accord et les engagements.

<http://lereferentcfdt.blogspot.fr>

**La CFDT est partenaire de la Fédération Handisport. Ce partenariat a pour vocation de soutenir et favoriser l'intégration des athlètes au sein de l'entreprise.**

Des **clubs handi-managers** se développent au sein des entreprises, comme par exemple à La Poste des Bouches-du-Rhône et chez Orange.

# CE QUE NOUS REVENDIQUONS

## La CFDT revendique le principe de non discrimination

- Les travailleurs handicapés sont des travailleurs comme les autres;
- Le droit au travail doit être le même pour tous;
- Il est indispensable que les entreprises participent concrètement à l'insertion des personnes handicapées et luttent ainsi contre les exclusions.

## La CFDT revendique la négociation d'accords de qualité

Négocier un accord, c'est l'opportunité de faire du handicap un élément à part entière du dialogue social et donc de développer dans les entreprises une réelle prise en charge des personnes handicapées. Pour la CFDT, un accord de qualité doit contenir des mesures concrètes en termes de maintien dans l'entreprise des personnes handicapées, d'emploi, d'insertion professionnelle, de formation, d'adaptation aux nouvelles technologies.

## Pour la CFDT, le maintien dans l'emploi est une nécessité

Le maintien dans l'emploi des personnes handicapées est un des éléments de sécurisation des parcours professionnels que la CFDT revendique pour tous les salariés. La question du «maintien dans l'emploi» des salariés handicapés ou des salariés malades ou accidentés est, avec l'allongement de la durée de vie au travail, un enjeu de première importance. Rappelons que le vieillissement, les maladies survenant au cours de la vie constituent + 46% des causes de handicap. Quant aux accidents ou aux maladies professionnelles, ils sont à l'origine de 17% des causes de handicap et 18% pour les accidents de trajets (sources AGEFIPH).

## Pour la CFDT, la prise en compte du statut d'aidant et de ses attentes doit être une nécessité dans l'entreprise

8,3 millions de nos compatriotes sont éligibles à ce statut, une majorité sont des femmes qui travaillent à temps partiel, voire sont obligées de quitter leur emploi pour s'occuper de l'un de leurs proches. La mise en place du congé proche aidant est une première étape, la CFDT revendique le maintien du salaire pendant ce congé qui est réputé sans solde, et une meilleure prise en charge au titre de la retraite.

## Les mots mêlés du handicap

S I C B S Z H A E D C O H C C  
N W S M C B K R P E A U U D S  
O C J X Z Q G A V F C P X T V  
I B K N O I T A P I C N A M E  
T L A Z K B V W T C O L J I C  
A I S G P S A N S I M W S N N  
M E Z E A E E L O E P S T A E  
R P I X G D D L L N A Y D P I  
O P Ç D I U T W I C G N F T T  
F C T C A P J Y D E N D C I U  
N B C V O L S E A R E I O T O  
I A B L Ç X A Q R P M C H U S  
G J C W Q X X M I P E A I D O  
H T Q R J H F Q T X N T J E N  
R I N E V A U U E I T Ç V F Y

ACCIDENT, ACCOMPAGNEMENT, AVENIR, CFDT, DEFICIENCE,  
EMANCIPATIONS, INAPTITUDE, INFORMATIONS, MALADIE,  
PREJUGES, RQTH, SOLIDARITE, SOUTIEN, SYNDICAT

# AVEC LA CFDT ENTREZ DANS LE MOUVEMENT





**COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE**

SYNDICAT POUR TOUS  
AUX PAYSANES

## POURQUOI ADHÉRER À LA CFDT ?

- › Une défense personnalisée
- › Un crédit d'impôt
- › Une caisse de solidarité
- › Un droit d'expression
- › Une formation syndicale
- › Une information régulière
- › Pour lutter contre les discriminations
- › Une question, un problème ? Appelez notre service de Réponses à la carte.

**La CFDT, on ne peut qu'adhérer !**

**agefiph**  
ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées



**Contact**